



N° _____/C.P.M.P.S.S

Nouakchott le انواكشوط

PROCES VERBAL N°04/CPMPSS/17

SEANCE DU 19/01/2017

Point 1 : Examen de la lettre N° 1589 du 11/01/2017 demandant l'approbation du contrat relatif à la promotion de l'usage du haut débit en Mauritanie.

Point 2 : Examen de la lettre N° 003/SWEDD/MEF du 16/01/2017 demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'une Demande de Proposition pour le recrutement d'un consultant pour l'évaluation rapide des besoins en soins obstétricaux et néonataux d'urgence en Mauritanie.

L'an deux mille dix sept et le Jeudi 19 Janvier à douze heures, les Commissions de Passation désignées sont réunies à leurs siège afin d'examiner les points ci-dessus énumérés.

Observations de la Personne Responsable des Marchés ou de son délégué :

Point 1 : Mode de passation : SBQC.
Financement : RIM/IDA
Autorité contractante : MEFPTIC/WARCIP

- Examen de la lettre N° 1589 du 11/01/2017 demandant l'approbation du contrat relatif à la promotion de l'usage du haut débit en Mauritanie.

Décision : La Commission approuve ledit contrat sous réserve de l'avis de non objection de la CNCMP et du bailleur de fond,

Noms, fonctions et signatures des personnes présentes.

- Abderrahmane Ould Mohamed SIDINE/ Président CPMPSS
- Enouar Sadatt Ould Yarba/ Membre CPMPSS

- Lalla EL HASSEN/ Membre CPMPSS



- Cheikh Salem TOINSSI / Membre CPMPSS



- Dr Doudou Sall/ Membre CPMPSS



Point 2 :

Mode de passation : SBQC.

Financement : RIM/IDA

Autorité contractante : MEF/ Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique/SWEDD.

- **Examen** de la lettre N° 003/SWEDD/MEF du 16/01/2017 demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'une Demande de Proposition pour le recrutement d'un consultant pour l'évaluation rapide des besoins en soins obstétricaux et néonataux d'urgence en Mauritanie.

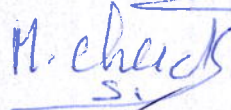
Décision : La Commission approuve ladite demande de Proposition sous réserve de l'avis de non objection du bailleur de fonds

Noms, fonctions et signatures des personnes présentes.

- Abderrahmane Ould Mohamed SIDINE/ Président CPMPSS



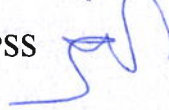
- Mohamed Ould Bodde/ Membre CPMPSS



- Enouar Sadatt Ould Yarba/ Membre CPMPSS



- Mohamed Vall Ould Tijan/ Membre CPMPSS



Arrêté le procès-verbal

Fait et clos à Nouakchott, le 19 Janvier 2017.